



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

VOUS
ÊTES



VOUS VOULEZ...

À VOTRE SERVICE

ENVIE D'ALPES-MARITIMES

VOTRE DÉPARTEMENT

Vous êtes ici: ACCUEIL > VOTRE DÉPARTEMENT > COLLECTIVITÉ TERRITORIALE > BUDGET > BUDGET 2019

Ajouter à mon
departement06.fr



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

DIVISIONS ADMINISTRATIVES >

L'INTERCOMMUNALITÉ >

HISTOIRE DES DÉPARTEMENTS >

BUDGET ▾

> Budget 2019

> Budget 2018

> Budget 2017

> Budget 2016

> Budget 2015

> Budget 2014

> Budget 2013

> Budget 2012

> Budget 2011

> Budget 2010

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS >

RAPPORT ANNUEL SUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE >

Budget 2019

Le Budget Primitif (BP) 2019 du Département des Alpes-Maritimes s'inscrit dans la poursuite de la stratégie budgétaire rigoureuse mise en œuvre dès 2009. Il est marqué par la baisse de 5 % du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.



© Département06

Vendredi 30 novembre 2018, l'Assemblée départementale présidée par M. Charles Ange Ginésy, Président du Département des Alpes-Maritimes, a procédé au vote du Budget Primitif pour 2019. Un budget centré sur la solidarité (fiscale, territoriale et humaine), qui s'inscrit dans la poursuite de la stratégie budgétaire rigoureuse mise en œuvre dès 2009, mais est marqué par une décision exceptionnelle : la baisse des impôts.

Le projet de Budget Primitif pour 2019 s'élève à 1,384 milliard d'euros.

Il est caractérisé par :

- ▶ La baisse de la fiscalité directe ;
- ▶ Le maintien des investissements au même niveau qu'en 2018 ;
- ▶ La poursuite du désendettement de la collectivité initié en 2015 ;
- ▶ La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

1. La baisse de la fiscalité directe :

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties passera de 12,42 % à 11,8 %.

Avec la mise en œuvre de cette baisse de 5 % du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les Alpes-Maritimes sont le seul Département de France, parmi ceux dits millionnaires en nombre d'habitants, à baisser les impôts depuis 2010. Au final, ce seront 15 millions d'euros qui seront restitués à l'économie azuréenne.

Cette décision exceptionnelle résulte d'une gestion vertueuse engagée depuis 2009. Ainsi, elle n'impacte ni la politique de désendettement de la collectivité ni la politique de stabilité des dépenses de fonctionnement et encore moins les investissements.

2. Le maintien des investissements

Grâce à ses efforts de gestion, le Département peut maintenir ses dépenses d'investissement au même niveau qu'en 2018, soit à 220 M€ hors dette.

Ce haut niveau d'investissement permettra de poursuivre les actions structurantes d'amélioration du cadre de vie afin de soutenir l'emploi local et de confirmer l'exceptionnelle solidarité du Département envers ses communes et structures intercommunales.

Répartition des dépenses d'investissement :

- ▶ 4,5 M€ pour la mission actions sociales ;
- ▶ 82,9 M€ pour la mission fonctionnement de l'administration ;
- ▶ 47,7 M€ pour la mission développement des infrastructures routières ;
- ▶ 102,6 M€ pour la mission développement et aménagement ;
- ▶ 51,3 M€ pour la mission actions éducatives, sportives et culturelles.